NOTRE CONDITION

Revue Participative pour l'Emancipation du Travail Scientifique et Culturel

La retraite, porte d'entrée vers le travail libéré

L'autonomie offerte par un salaire détaché de l'emploi

La réforme des retraites imposée au pays le 16 mars dernier par le onzième 49.3 d'Élisabeth Borne (et le dernier ?) n'est pas seulement le projet du quinquennat Macron. Il constitue un objectif de classe pour la bourgeoisie : *un choc civilisationnel visant à accroître l'emprise du capital sur le travail, notamment celui hors-emploi, et à étendre son marché.* On pourrait dire aussi : *imposer à tous les pans de la société une certaine vision de l'homme* (cf. « Les allocs c'est du travail ! »). Pour répondre à leur offensive par notre offensive, il faut avoir en tête le sens que l'action de classe a donné à la retraite.

Issue d'une long processus émancipateur et instituée en 1946, la pension n'a pas vocation à être versée au mérite (« j'ai cotisé, j'ai droit ») ou selon une solidarité intergénérationnelle (« j'ai mis au pot commun et maintenant je dois récupérer mon dû »), ces deux notions la transformant en rente, mais comme un salaire attaché à la personne. Un salaire déconnectant l'individu de l'activité subordonnée qu'offre l'emploi. La conception dominante depuis les années 1980, et prolongée aujourd'hui, n'est qu'une inversion idéologique. Dans cet article nous nous appuierons sur certaines lignes fortes tirées de « Retraites et chômage : sous les canons du marché ».

Un système productif « en crise »

Rappelons d'abord que « la phase dans laquelle nous nous trouvons est celle de la concentration des moyens de production et d'échange », mais aussi des capitaux, des parts de marché et de l'emploi, entre les mains de monopoles internationaux toujours plus puissants. Ce phénomène répond à un contexte concurrentiel où l'affrontement de ces trusts, manifeste ou larvé, a pour enjeu le maintien du taux de profit exigé dont la réalisation est rendue toujours plus difficile par cette même concurrence. En France et à l'échelle individuelle des bourgeois, cette concentration se traduit par cette observation : 1% des plus riches détiennent actuellement 25% du patrimoine immobilier et bancaire du pays. Cette situation implique une extension belliqueuse à l'échelle internationale au moyen de la force politico-militaire de l'appareil d'État : « la recherche de débouchés commerciaux lointains (pouvant passer par les guerres de conquête de sphères d'influence), de nouveaux moyens de faire circuler les capitaux pour leur valorisation à l'aide d'une main-d'oeuvre corvéable, et l'augmentation du taux d'exploitation : accentuation du contrôle hiérarchique, des cadences, du geste répétitif, des sanctions, etc. »[1].

Il s'agit donc d'un projet politique mené par une classe possédante aux intérêts largement financiarisés, qui lutte pour le partage et le contrôle de la production dans l'optique de mieux valoriser son capital. C'est son levier de pouvoir principal qui en fait la classe exploiteuse. Car le capitalisme, pour se déployer pleinement dans ce stade particulier de son développement, a besoin d'une *accélération du cycle de valorisation du capital* qui comprend le temps de production et le temps de réalisation sur le marché (l'écoulement des marchandises). Il cherche de fait à recourir au maximum au « travail à la tâche d'individus interchangeables et contraints, sur le marché de l'emploi de la « flexibilité », à vendre leur force de travail pour alimenter le haut-fourneau de la plus-value ». C'est pourquoi la bourgeoisie doit en finir avec le code du travail qui ne lui permet pas de « contracter la masse salariale » (nous) comme il l'entend. C'est-à-dire qu'il lui faut remplacer le contrat de travail par le contrat commercial. Elle doit aussi se débarrasser du salaire *en-dehors de l'emploi* que sont la pension de retraite ou l'allocation chômage. Des salaires arrachant le travailleur du temps de la mise en valeur capitaliste, lui permettant de vaquer à autre chose et validant le statut de producteur des aînés et des privés d'emploi.

Nous l'écrivions : « Le but est de remettre le salaire sous le joug de l'emploi (dégradé) et donc de reverser les retraités et les chômeurs dans l'arène du marché de l'emploi ». En clair, la crise sociale, politique et environnementale que nous vivons, est l'expression d'une transformation du mode de production à travers laquelle notre autonomie (celle de la production de nos conditions matérielles d'existence) doit être balayée au profit d'une centralisation des prises de décisions visant l'efficacité lucrative !

L'objectif de la réforme ? Faire pression sur les salaires

On peut parler d'une réforme du marché du travail sous la forme d'un transfert indirect de capitaux aux monopoles. Cette situation va jeter plus de monde dans la bataille de la survie matérielle, ce qui veut dire alimenter l'armée de réserve des salariés corvéables et des chômeurs. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'ils ne réduisent pas la durée des retraites pour faire travailler plus longtemps puisque 52% des plus 60 ans sont exclus de l'emploi et des formations : 25% en invalidité, maladie ou préretraite, 7% au chômage, le reste, complètement fragilisé, étant rendu disponible sur le marché de l'emploi. « Les employeurs n'embauchent en effet que rarement les individus de plus de 50 ans (seulement 56% des plus de 55 ans ont un emploi). Dans le taux global du chômage, les seniors représentent 25% ! ».

Le but, comme le rappelle Bernard Friot, c'est qu'une « population plus nombreuse, sur plus de temps encore, fasse pression sur l'ensemble des salaires par sa fragilisation sur le marché du travail ». Cette analyse s'appuie sur l'observation de l'évolution du marché de l'emploi de ces dernières décennies : la discrimination par le genre s'étant vue progressivement déligitimée (dans le discours), la discrimination par l'âge est devenue plus structurante, ce qui n'a pas résolu pour autant les inégalités hommes/femmes, bien au contraire. Ainsi, le plan Barre de 1977 inaugure l'insertion des *jeunes*, tandis que la catégorie *senior* apparaît au même moment.

Il y a donc le temps d'*avant le travail* (l'insertion : CDD, contrat de mission, intérim, formations, service civique, vacations, …) et le temps d'*après le travail* (la marginalisation : exclusion de l'entreprise, bénévolat, tâches domestiques, …). Au centre, entre 35 et 50 ans environ, les employés à la qualification au poste (CDI de la convention collective) ou, mieux, à la qualification personnelle (grade du fonctionnaire qui va de fait se prolonger toute la vie). En transformant les jeunes en volontaires payés à la tâche et les anciens en bénévoles, niant leur contribution économique, le capitalisme n'a eu de cesse de réduire la masse des travailleurs au statut de salarié. Il a littéralement organisé la pénurie d'emploi pour faire pression sur les salaires ! Ainsi, la catégorie *jeune* et la catégorie *senior* servent de surpopulation relative pressurant le noyau restant des salariés. Autrement dit, la retraite n'est pas du salaire et on ne peut pas espérer toucher un vrai salaire avant un certain âge, ce qui nivelle par le bas l'ensemble des salaires. La réforme des retraites ne fait que renforcer cette vision de l'Homme et du travail.

Dans cette logique, augmenter l'assiette des cotisations[2] et les salaires bruts en les indexant sur l'inflation, contrevient à la compétitivité marchande, et ce même si les travailleurs français font partie des salariés les plus productifs d'Europe[3] : *c'est un coût du travail supplémentaire pour le patron. Une charge. L'arbitrage se fait là et il est idéologique !*

C'est aussi une réforme qui permet de soutenir le transfert direct des richesses de nos poches vers les leurs. Les complémentaires privées vont venir alimenter les fonds d'investissement, tandis que les baisses d'impôts obligatoires, comme la réduction des impôts de production qui a déjà coûté une quinzaine de milliards chaque année depuis 2020 (et cela continuera à coûter 8 milliards dans les années à venir), vont avoir pour effet d'augmenter les profits des grands groupes. Les services publics ayant été raboté plus que de raison, il faut couper dans les protections sociales afin d'assurer le processus d'accumulation du capital.

Reculer l'âge de la retraite pour avancer l'âge de la mort

Comparativement aux autres puissances capitalistes, notre système est efficace. Non seulement nous partons plus tôt que dans les autres pays, mais nous avons les retraités les moins pauvres d'Europe. Comparativement à l'Allemagne (première puissance économique de l'UE selon les critères marchands) nous avons trois fois moins de retraités pauvres. Nous vivons plus longtemps parce que nous travaillons moins longtemps et que les pensions sont décentes ! Toutefois, les réformes précédentes (comme celle de 2010, lorsque Fillon recule l'âge de départ de 60 à 62 ans) ont rogné les gains d'espérance de vie obtenues par les conquêtes sociales et le développement des forces productives (techniques, savoir-faire, connaissances scientifiques, améliorations des outils productifs et des systèmes). Sous leur effet, l'effort demandé aux travailleurs s'est accéléré plus rapidement que l'accroissement des gains en espérance de vie !

Ces classes populaires qui vont subir

Parmi les 10% les plus pauvres, un tiers des hommes meurent avant 67 ans. Pour les hommes des déciles 2 et 3 (les 30% les plus pauvres), c'est 1 sur 4 qui meurt sans avoir atteint cet âge. À l'inverse, 92 % des hommes parmi les 10 % les plus riches vivent plus que 65 ans (INSEE : compilé dans le baromètre économique 2022 de la CGT)[4]. Chaque année le recul de l'âge de départ à la retraite réduit de 1,2 point le nombre de personnes arrivant à la retraite. Pour 40% des hommes les plus modestes, 15% de leur temps de retraite leur sera amputé…

En somme, *ce sont ces retraites écourtées, de moins de 10 ans ou de 5 ans, qui feront l'équilibre et les économies. Passer du travail au cimetière sera plus rapide avec la réforme et ceux qui atteindront les 64 ans seront brisés !* Encore une fois, les classes populaires vont particulièrement subir : « puisque la nature du travail effectué durant sa vie, couplée aux conditions de travail, conditionne l'espérance de vie, c'est d'abord celle des ouvriers et des employés qui va continuer à baisser[5] ».

a) Et il s'avère justement que les ***conditions de travail*** n'ont cessé de se dégrader (rapport de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ou Dares) sous le coup des attaques contre le code du travail (suppression des comités d'hygiène dans les entreprises, réduction du nombre d'inspecteurs du travail, etc.) et en raison de l'évolution de l'appareil productif. La concentration de ce dernier dans les mains des monopoles a eu pour effet d'aggraver le taux d'exploitation : atomisation des collectifs de travail, statuts précaires (intérimaires, CDD, etc.) soumettant le salarié, intensification des cadences et des contrôles.

Au moins 13,5 millions de travailleurs sont soumis à l'un des six facteurs de pénibilité qui se comptaient au nombre de dix avant que Macron n'en supprime quatre en 2017, dont le port des charges lourdes et les vibrations mécaniques. Or, moins de 4000 salariés (soit 0,03% des salariés exposés) bénéficient du dispositif de départ anticipé à la retraite via le compte professionnel de prévention (C2P) mis en place pour compenser le passage de l'âge de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans en 2010. Le burnout (épuisement mental, physique et émotionnel dû à un investissement prolongé dans des situations de travail intenses) n'est lui pas reconnu au tableau des maladies professionnelles, alors que la pression hiérarchique en est la première cause.

Avec la réforme, il y a donc ceux qui tiendront malgré tout et ceux qui décrocheront, trop usés, pour continuer à travailler. Environ 3 personnes sur 10 ne passeront pas de l'emploi à la retraite. Ces travailleurs devront compter sur les minima sociaux pour survivre. Or le RSA est devenu une nouvelle zone d'exploitation directe avec le RSA à 15h ou 20h travaillé par semaine[6]. Les décrochants pourront aussi compter sur le chômage. Un chômage grandement affaibli par la baisse de la durée des allocations passant, pour une personne de plus de 55 ans, de 36 mois à 27 mois à partir du 1er février[7]. « Le producteur est ainsi pressuré jusqu'au bout de sa vie ». Encore une fois, le but est bien d'accentuer le taux d'exploitation en intensifiant la concurrence entre travailleurs pour peser sur les salaires : *plus il y a de monde à jeter sur le marché de l'emploi, plus il est simple pour le patronat de ne pas céder face aux revendications d'augmentation des salaires*.

b) Enfin, cette volonté d'augmenter le taux de profit par le taux d'exploitation affaiblit mécaniquement la ***sécurité générale des travailleurs*** (équipes réduites, protocoles de rentabilité, fatigue physique et mentale, etc.). Un phénomène vient accroître ce constat : puisqu'il y a de plus en plus d'apprentis (jeunes de moins de 18 ans), c'est-à-dire de travailleurs légalement surexploités en raison de leur âge, et que moins on a d'expérience plus le risque d'accident est grand (2,5% de chance en plus pour cette catégorie), les accidents ont augmenté. Symétriquement, plus l'âge du travailleur augmente, plus le risque est également important. Les accidents du travail étaient de 604 565 en 2021 pour 783 600 en 2022 selon l'Assurance Maladie, avec 10 000 apprentis concernés. Il faut bien comprendre que dans le jeu consistant à niveler les salaires vers le bas, l'augmentation du nombre d'apprentis joue à plein. Macron lui-même l'a affirmé devant le syndicat des patrons : *quand ils sont mineurs c'est gratuit !* Ce n'est pas pour rien que cette main-d'œuvre gratuite est passée de 260 000 à 720 000 en 5 ans. Toujours selon l'Assurance Maladie, les morts au travail sont passés de 550 en 2017 à 733 en 2019, et sur ces 733 recensés (plus de 2000 si l'on prend en compte les morts sur le trajet, les suicides et les maladies professionnelles) 404 avaient plus de 50 ans !

La base sociale soutenant le projet et ses morales

Ceux qui soutiennent Macron, les 20% les plus riches des salariés (plus de 2500€, majoritairement les nouvelles couches moyennes en voie de paupérisation), pourront objectivement compenser avec des régimes complémentaires de retraites par capitalisation pour compléter leur retraite de base. Il est moins grave de perdre trois ans quand on a déjà une grande espérance de vie (en bonne santé) grâce à des métiers peu pénibles physiquement[8]. Le revenu élevé de ces couches moyennes supérieures leur permet la retraite anticipée. Ce sont aussi les inactifs et les retraités (60%, notamment les plus aisés dotés d'un patrimoine) qui soutiennent majoritairement le projet. Ces derniers sont d'ailleurs surreprésentés par les formations politiques portant la réforme : le parti présidentiel et Les Républicains. Ce qui fait leur force, car les retraités (17 millions) votent proportionnellement plus que les autres. L'élément de langage du *bien pour tous* dans la perspective de sauver la retraite des jeunes et de sauver celle des vieux fait mouche. Il rassure ces catégories sociales et d'âge qui ont peur de perdre en niveau de vie. Au fond, ils ont adhéré à l'idéal aliéné de la bourgeoisie : morale de l'effort et de la jouissance décomplexée d'un côté, morale de la charité de l'autre. *Aussi vrai que ceux qui ne peuvent pas se permettre le rythme de vie de la bourgeoisie n'avaient qu'à mieux travailler à l'école, ceux qui n'ont pas une pension décente n'avaient qu'à plus travailler*. Et, *aussi vrai que celui qui gagne plus (qui consomme plus qu'il ne produit) doit être garant de la protection des plus faibles, il faut faire des économies pour préserver nos retraites par répartition.* Ces deux morales ont pour fonction de légitimer l'exploitation.

Pour quoi engager la bataille des retraites

Nous avons vu que les arguments de la bourgeoisie donneuse de leçon qui nous fait la guerre ne tiennent pas (cf. Autopsie de la réforme des retraites). Partons du constat que « les appareils d'État leurs sont utilisés pour réduire les droits sociaux conquis dans le cadre national. Les libéraux comme les libertariens auront beau se targuer de ne pas avoir à faire à l'État et que celui-ci n'a pas à interférer dans les affaires économiques, leurs politiques n'existent que par son intermédiaire, ainsi que par le pillage des subventions et de l'impôt ! ». D'un point de vu individuel, le bourgeois ne compte que sur son héritage pour perpétuer son hégémonie[9], ainsi que sur les moyens de la consolider et de la perpétuer. D'un point de vue de classe, les monopoles aux intérêts supranationaux se gavent des productivités nationales pour résoudre leur « crise » (de circulation et de surproduction des marchandises). Ils lorgnent logiquement sur les richesses socialisées mises en sécurité par les institutions du travail. Celles qui posent les bases de notre autonomie de classe : *l'assurance-chômage, le statut de la fonction publique ou la Sécurité sociale, comprenant les retraites ou l'Assurance Maladie.*

a) L'engagement dans la bataille pour faire reculer le gouvernement est civilisationnel mais pas au sens où l'entendent les tenants de la droite identitaire qui folklorisent l'histoire. Il s'inscrit dans un héritage républicain et social dont l'objectif est de forger une conscience collective reposant sur la souveraineté matérielle de nos existences. Un Contrat social appliqué. C'est en 1946 que le Régime général est institué par la CGT sur le modèle de régimes spéciaux (statut du fonctionnaire entre autres) que l'on devrait reconnaître comme « précurseurs ». Aujourd'hui, il faut renouer avec cette dynamique et affirmer que les régimes spéciaux sont à unifier et à généraliser comme droit au salaire car les retraités travaillent !

b) Au-delà de la revendication de l'indexation des salaires bruts sur l'inflation pour accroître la part de la valeur socialisée[10], nous devons parler de la pension de retraite comme d'un salaire continué (et non le différé au mérite du *j'ai cotisé j'ai droit* comme revenu à la mesure du travail accumulé) calculé sur la base du 100% du meilleur salaire net d'une vie. « Ouvert à tous, salariés indépendants ou non, et dès 50 ans, avec un minimum du SMIC, financé par la cotisation » et indexé sur les salaires[11], il doit se faire inconditionnel, c'est-à-dire « sans condition d'annuités ou de carrière » (Cf. *Réseau Salariat* : https://www.reseau-salariat.info/brochures/3c084bd03be48f3a333a3aa36d8a0c1a/)
.

L'effet immédiat serait de résorber la dégradation du *taux de remplacement*, à savoir l'écart entre ce que l'on touchait comme salarié et ce que l'on touche comme retraité. Cette possibilité de départ à 50 ans, sans malus punitif, est motivée par le fait qu'il est statistiquement difficile de retrouver du travail après 50 ans. C'est aussi une nécessité pour beaucoup de métiers pénibles, par la nature de leur activité ou du fait de la dégradation des conditions de travail : *raffineurs, dockers, travailleurs des transports ou de la construction, femmes de ménage et soignants en tension, toutes les*

professions soumises aux gestes répétitifs ou celles particulièrement accidentogènes, etc.

c) Nous devons nous servir pleinement du levier des cotisations[12] pour soutenir le Régime général et le développer en un maillage de Sécurités sociales répondant aux besoins de première nécessité (de l'alimentation, du logement, des transports, de la Culture, etc.). Mais il faut asseoir ces cotisations sur la plus-value des monopoles et non sur la masse salariales car cela aurait pour effet d'inciter les grands groupes à licencier encore plus. Ce qui signifie porter la revendication d'une augmentation du Smic de 500€ net, somme versée sur la carte vitale du marché conventionné. Comme le propose Réseau Salariat, cette monnaie marquée serait en effet uniquement utilisable auprès de professionnels conventionnés désignés selon des critères édictés par le mouvement social. Car l'idée est bien de soutenir les productions non capitalistes (sans propriété lucrative, en co-gestion, sans recours aux marchés financiers, etc.), de les sortir de la marge ! Entre 1800€ et 3000€ de revenu, les 500€ pourraient être à moitié hausse de salaire et monnaie marquée. Enfin, au-dessus de 3000€ une partie du revenu serait convertie en monnaie marquée. De même que les salaires, toutes les pensions contiendraient ces 500€. Cette dynamique aurait donc pour effet de doubler les recettes du Régime général !

Ces revendications portent la possibilité de supprimer le temps de l'insertion et le temps du senior considéré inactif. De fait, dès 50 ans celui-ci devient titulaire d'un salaire : « son salaire est porté au salaire moyen s'il est inférieur et ramené à 5000€ s'il est supérieur, ce qui fixe la hiérarchie des salaires de un à deux dès 50 ans. » (Réseau salariat).

L'horizon d'un nouveau statut du travailleur

On l'aura compris : en capitalisme, salarié, on ne l'est qu'à partir de 30-35 ans, avant c'est de la *formation-insertion*, tandis qu'après on devient cet *ancien salarié* dont la pension est proportionnelle à sa contribution individuelle fournie en tant qu'employé. Comme si le salaire pouvait représenter la contribution d'une personne à la société ! C'est, d'une part, faire abstraction du travail non reconnu par le capitaliste (car ne valorisant pas son bien) et, d'autre part, de tout l'écosystème social qui fait la qualification de la personne (cf. Les allocs c'est du travail), les rapports sociaux, de violence, etc.

La cotisation est primordiale car elle permet de développer le salaire à la qualification personnelle où ce n'est pas le poste qui est le support de la rémunération, mais la personne elle-même. Cette arme de la *socialisation du salaire* permet de nous sortir du chantage à l'emploi par sa capacité à alimenter l'horizon d'un salaire comme droit politique, au même titre que le droit de vote. C'est pourquoi le retraité ne doit pas accéder au temps d'après le travail, mais au travail libéré d'après l'emploi, la pension validant sa contribution en tant que producteur de valeur.

Dans cette optique, il peut choisir de vaquer à toutes les activités imaginables, mais aussi de rester dans son entreprise ou service s'il le souhaite (chose actuellement interdite, sauf dans certains métiers comme celui de chercheur), sans risque de licenciement puisque son salaire lui est attribué comme droit personnel. Loin de sa marginalisation actuelle, il deviendrait une espèce de *super employé* en tant qu'il aurait la possibilité, cauchemardesque pour le capitaliste, de s'opposer à la direction, aux actionnaires et à l'illégitime au sein de l'entreprise. Un exemple pour les autres travailleurs et la preuve vivante de la supériorité de la socialisation du salaire pour notre classe !

Nous ne devons donc pas défendre le système des retraites actuel, nous devons le refonder sur la base de l'inconditionnalité et d'une gestion salariée détachée de l'appareil d'État (cf. La bataille de la sécu). C'est la seule garantie d'une mise en sécurité sociale de ce que nous produisons dans tous les secteurs et de la reconnaissance de la contribution de chacun à la production collective. Les travailleurs sont bien les seuls à savoir quoi produire et pour qui.

La posture morale véhiculée par la valeur travail doit être combattue : nous ne devons pas souffrir pour mériter notre salaire. D'ailleurs, nous ne devons pas mériter notre salaire car il est un préalable à toute activité. Le retraité est un travailleur, la pension du salaire !

Alaoui O.

https://notrecondition.fr

notrecondition@gmail.com